

## Modification n°3 du PLUI

### Composition du dossier d'enquête publique

- 41 registres d'enquête publique. Un registre d'enquête public pour chacune des 40 communes et 1 pour le siège de la CCHF
- Résumé non technique et notice de présentation de l'enquête publique
- Dossier de présentation de la modification du PLUi
  - La note de présentation,
  - L'autoévaluation nécessaire à l'examen au cas par cas
  - Les pièces du PLUI modifiées
    - OAP de la zone de la Croix Rouge B
    - Planche de zonage n°1 de la commune Quaëdypre
    - Règlement écrit de la zone AUE
- Liste des personnes publiques associées, la lettre de consultation et les réponses des PPA
  - Avis conforme n°2025-8569 de la MRAE en date du mars 2025 qui ne soumet pas à évaluation environnementale la procédure de modification n°3 du PLUi
  - Avis favorable du 24 février 2025 de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France
  - Avis favorable avec prescriptions du 25 mars du Conseil Départemental du Nord
- 
- Pièces administratives
  - Arrêté du Président de la CCHF en date du 14 janvier 2025 prescrivant la procédure de modification n°3 du PLUI
  - Décision n° E25000006/59 du 27 janvier 2025 du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
  - Délibération n°25-038 du 1<sup>er</sup> avril 2025 du Conseil communautaire qui confirme de ne pas réaliser d'évaluation environnementale
  - Arrêté du 2 avril 2025 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Copie des publications des avis d'enquête publique dans la presse et affiche de l'avis
  - Copie de l'avis d'enquête publique
  - Copie de l'insertion dans la presse NORD LITTORAL
  - Copie de l'insertion dans la presse VOIX DU NORD
  - Référentiel des photos des affichages de l'avis